

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Herausgeber:** Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Band:** 100 (2021)

**Artikel:** La politique de subventions de la Suisse nuit à la biodiversité  
**Autor:** Pearson Perret, Sarah  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-953535>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La politique de subventions de la Suisse nuit à la biodiversité

Sarah PEARSON PERRET<sup>1</sup>

PEARSON PERRET S., 2021. La politique de subventions de la Suisse nuit à la biodiversité. *Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles* 100 : 61-63.

La Confédération soutient à hauteur de quelque 40 milliards de francs des mesures qui ont un impact négatif sur la biodiversité, alors qu'elle a pris des engagements contraires. Un montant infiniment plus petit est consacré à des mesures favorisant la biodiversité.

Soyons clairs : la politique de subventions et d'incitations financières de notre pays est très néfaste pour la biodiversité. L'Institut fédéral de recherche WSL et le Forum Biodiversité Suisse ont identifié, dans une vaste étude parue en août 2020, les instruments financiers gouvernementaux ayant un impact négatif sur la biodiversité (GUBLER *et al.* 2020).

Le montant total des subventions et des incitations financières néfastes à la biodiversité est d'environ 40 milliards de francs, dont 15 milliards ont des conséquences entièrement négatives sur la biodiversité, 19 milliards sont partiellement préjudiciables et 6 milliards sont potentiellement néfastes, selon la manière dont se fait la mise en œuvre des mesures financées. À titre de comparaison, la somme que la Confédération et les cantons consacrent chaque année à la promotion de la biodiversité n'est, selon leurs propres chiffres, que de 1,1 milliard de francs.

Parmi les subventions accordées par la Confédération ayant des effets négatifs sur la biodiversité, celles versées par le biais de la politique agricole sont souvent citées. Elles encouragent, entre autres, un nombre excessif de têtes de bétail ce qui constitue un problème de taille. En Suisse, la production de viande est encouragée de différentes manières : il existe par exemple des contributions pour le stockage de la viande de veau, des contributions pour l'élimination des sous-produits animaux, des subventions pour l'élevage, des contributions pour lutter contre les maladies animales, des taux de TVA réduits sur les aliments concentrés pour animaux ou des aides financières pour les mesures de commercialisation. L'industrie de la viande reçoit chaque année près de 6 millions de francs de la Confédération pour la promotion des ventes. Une initiative parlementaire visant à supprimer ces contributions a été rejetée par le Parlement sous prétexte que la publicité pour la viande suisse soutient notre économie. Celui-ci a en revanche fermé les yeux sur les coûts écologiques exorbitants du nombre élevé de têtes de bétail (émissions d'azote, de gaz à effet de serre, etc.) et sur les conséquences négatives pour notre santé d'une consommation excessive de viande.

<sup>1</sup> Secrétariat romand Pro Natura, 1400 Cheseaux-Noréaz, sarah.pearsonperret@pronatura.ch

L'autofinancement du trafic routier est également un leurre. La Confédération, les cantons et les communes dépensent près de 8,5 milliards par année pour la construction et l'entretien des routes. Ces dépenses sont couvertes par les recettes de l'impôt et de la surtaxe sur les huiles minérales, de l'impôt sur les véhicules automobiles, de la vignette autoroutière et de l'impôt sur les véhicules à moteur. Le lobby de l'automobile prétend donc volontiers que le trafic routier s'autofinance, mais c'est inexact, car les coûts externes du transport, que sont les conséquences financières de l'impact du trafic sur la santé et l'environnement et qui représentent plusieurs fois le budget dévolu aux routes, sont supportés par la collectivité. Les taxes sur les transports étant liées, elles sont affectées à l'amélioration de l'infrastructure routière. Il en résulte une sorte d'effet boule de neige dévastateur : plus il y a de voitures sur les routes, plus il y aura d'argent disponible pour la construction de routes dans les années à venir – ce qui générera des dommages environnementaux de plus en plus importants.

Ensuite, nous devons constater que le fédéralisme favorise la consommation des terres. En effet, presque tous les cantons et communes s'efforcent aujourd'hui d'encourager l'implantation ou le développement des secteurs industriel et commercial, ainsi que des services, au moyen d'incitations financières (allègements fiscaux, prêts, garanties de crédits). Les bases de cette pratique sont déjà jetées au niveau de l'aménagement du territoire : afin de garantir un large potentiel de développement, chaque commune établit ses propres zones commerciales et industrielles. Or, en pensant plus globalement et en favorisant des « clusters » régionaux, de nombreux sols précieux pourraient être préservés pour la nature.

Enfin, il faut mettre un terme à l'encouragement financier à la dégradation des derniers cours d'eau intacts. Car si le subventionnement au soutien aux petites centrales hydroélectriques n'est plus possible pour de nouvelles centrales, le financement des centrales existantes continue. La Suisse est le pays qui, dans toute l'Europe, exploite le plus ses eaux pour la production électrique. D'une certaine manière ceci est réjouissant, car l'hydroélectricité n'émet pas de CO<sub>2</sub> et couvre environ 60 % de nos besoins en électricité ; mais d'une autre ceci est dramatique, car la biodiversité est fortement impactée par l'existence de 1 400 centrales hydroélectriques. Rares sont les cours d'eau qui ne coulent plus sans entrave (WEISSMAN *et al.* 2009), les deux tiers des espèces de poissons sont menacés, tout comme 75 % des plantes aquatiques (OFEV 2017). Du point de vue de la biodiversité, il est donc important que les derniers cours d'eau de montagne qui évoluent librement ne soient pas sacrifiés à la production d'électricité, d'autant plus que ces petits cours d'eau n'ont qu'un potentiel de production très limité.

N'oublions jamais que la biodiversité nous fournit des services majeurs. Par exemple, en produisant de l'oxygène, en purifiant l'eau, en pollinisant les fleurs, en nous protégeant des avalanches, mais aussi en nous offrant des espaces de loisirs. Or, en raison d'une situation qui ne cesse de s'aggraver, la nature est de moins en moins capable de fournir ces services écosystémiques ; les espaces naturels s'amenuisent, leur qualité se détériore, la biodiversité recule et les listes rouges des espèces menacées s'allongent. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) se réfère aux estimations de l'UE selon lesquelles, si cette évolution se poursuit sans relâche jusqu'en 2050, 4 % du produit intérieur brut (PIB) devront être dépensés chaque année pour compenser la perte de services écosystémiques. Selon les estimations actuelles, ce montant

s'élèverait à environ 28 milliards de francs. Un chiffre qui montre bien qu'il serait beaucoup plus intéressant, d'un point de vue purement économique, de cesser dès maintenant de porter atteinte à la biodiversité plutôt que de dépenser d'énormes sommes d'argent pour tenter de réparer au mieux des dommages parfois irréparables. Pour y parvenir, nous avons besoin, entre autres, d'une refonte de notre politique de subventions, qui intègre un principe central: seules les prestations et les mesures qui sont bénéfiques, ou du moins qui ne nuisent pas à la biodiversité, pourront bénéficier de subventions publiques. La Suisse a pris un engagement international en faveur de ce principe, il est grand temps qu'elle le respecte en assurant une réelle coordination des politiques publiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- GUBLER L., ISMAIL S. A. & SEIDL I., 2020. Subventions dommageables à la biodiversité en Suisse. *Swiss Academies factsheets* 15: 1-16.
- OFEV, 2017. Biodiversité en Suisse: état et évolution. Synthèse des résultats de la surveillance de la biodiversité. État: 2016. État de l'environnement n° 1630. Office fédéral de l'environnement, Berne. 60 p.
- ZEH WEISSMANN H., KÖNITZER C. & BERTILLER A., 2009. Écomorphologie des cours d'eau suisses. État du lit, des berges et des rives. Résultats des relevés écomorphologiques (avril 2009). État de l'environnement n° 0926. Office fédéral de l'environnement, Berne. 100 p.

